

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
Nombre de membres présents : **23**
Nombre de votants : **30**
Date de convocation : **21/03/2019**

L'an **Deux Mille DIX-NEUF** le 29 Mars, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président

**OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES
EFFECTIFS AU 1^{ER} AVRIL 2019**

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - TOURNE (Llauro) - MAURAN (Montauriol) – PUIG (Sainte Colombe) - XANCHO (Saint Jean Lasseille) - FERRER (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, RUIZ, MON, RAYNAL, BATALLER-SICRE (Thuir) – ATTARD, ALBERT (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Certifié exécutoire

Procurations :

P.TAURINYA (Brouilla) à H.LLOBET
G.CHINAUD (Calmeilles) à A.PUIG
JC.BERNADAC (Thuir) à JM.LAVAIL
A.BOURRAT (Thuir) à N.GONZALEZ
L.FERRER (Thuir) à S.RAYNAL
M.LESNE (Tordères) à R.ATTARD
G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Publié ou Notifié

Absents:

JL.PUJOL , N.CRUCQ (Fourques)
R.PEREZ, P.MAURY (Thuir)

le

Excusés :

B.COUSOLLE (Trouillas)
C.VILA (Oms)
P.BELLEGARDE (Passa)
J.AMOUROUX (Tresserre)

Monsieur Michel FERRER est élu secrétaire de séance.

Les compte-rendus des deux dernières séances du Conseil sont approuvés à l'unanimité.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} AVRIL 2019 :

VU l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la loi n°84-53 Du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 3-4,

VU le tableau des effectifs de la Communauté approuvé par délibération n° 129/2018

VU la délibération n°100/2018 modifiant le tableau des effectifs,

CONSIDERANT les avancements de grade proposés par la CAP du Centre de Gestion réunie le 22/03/2019,

Le Président **RAPPELLE** que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, et qu'il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, et de faire évoluer le tableau des effectifs au regard des avancements de grades possibles proposés par le Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales.

Le Président **INDIQUE** à l'Assemblée qu'il convient de modifier le tableau des effectifs applicable au 1er Avril 2019, suite aux adaptations nécessaires suivantes :

- création d'un poste d'animateur territorial principal de 1^{ère} classe au 1^{er} Avril 2019 et suppression du poste d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe ainsi libéré.
- attribution d'un poste d'adjoint administratif vacant au 1^e Mai 2019: ressources humaines
- création d'un poste d'adjoint administratif au 1^{er} juillet 2019 : communication
- création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe au 1^{er} Aout 2019 : comptabilité
- création de 4 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, suite à avancement de 4 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe : 1^{er} Aout 2019
- Attribution de 2 postes ainsi libérés, suite avancement de 2 adjoints techniques au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe : 1^{er} Aout 2019 et suppression des 2 postes ainsi laissés vacants

Le Conseil Communautaire

Oui l'exposé de son Président

Après en avoir valablement délibéré

A l'**unanimité** des membres présents ou représentés

AUTORISE :

- création d'un poste d'animateur territorial principal de 1^{ère} classe au 1^{er} Avril 2019 et suppression du poste d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe ainsi libéré.
- attribution d'un poste d'adjoint administratif vacant au 1^e Mai 2019: ressources humaines
- création d'un poste d'adjoint administratif au 1^{er} juillet 2019 : communication
- création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe au 1^{er} Aout 2019 : comptabilité
- création de 4 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, suite à avancement de 4 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe : 1^{er} Aout 2019
- Attribution de 2 postes ainsi libérés, suite avancement de 2 adjoints techniques au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe : 1^{er} Aout 2019 et suppression des 2 postes ainsi laissés

DECIDE de modifier le tableau des effectifs en conséquence, annexé à la présente délibération, applicable à compter du 1^e Avril 2019 ;

PRECISE que les postes créés seront pourvus selon les règles applicables à la Fonction Publique Territoriale ;

DIT que des contractuels pourront également être recrutés, pour faire face à un besoin occasionnel, saisonnier ou en remplacement d'un titulaire momentanément absent, par contrat à durée déterminée;

RAPPELLE l'acceptation du principe de création de postes sous contrats à durée indéterminée ;

AUTORISE M. le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi FAIT et DELIBERE les jours, mois et an que dessus.

Le Président,
René OLIVE

